



Aux membres du Conseil général  
1329 Bretonnières

Municipalité de Bretonnières

Bretonnières, le 2 mai 2023

## Préavis municipal no 1/2023 pour le conseil du 14 juin 2023 Comptes 2022

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### I - Preamble

Les comptes pour l'année 2022, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2023.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,	
les charges s'élèvent à	fr 1'121'926.39
les produits s'élèvent à	fr. 1'183'441.49
ce qui laisse apparaître un excédent de produits (bénéfice) de	fr. 61'515.10

### II. Quelques remarques particulières

#### Comptes de fonctionnement

##### Chapitre 1 – administration générale

C. 11.317 – après 2 ans pratiquement sans manifestation, nous avons à nouveau pu nous rencontrer (divers apéritifs avec les associations intercommunales, 1<sup>er</sup> août, agape après conseils, repas de municipalité) et participer à l'assemblée UCV.

Dans le C. 11.3185, outre les traditionnels honoraires budgétés pour la société fiduciaire, le contrat de maintenance Ofisa et autres, nous avons réglé des honoraires d'avocat pour les oppositions à la 5G (fr. 800.-), quelques honoraires de DTP pour la maintenance du guichet cartographique et diverses assistances techniques (fr. 4'000.-). Nous avons également réglé quelques honoraires supplémentaires à notre fournisseur informatique pour aide à l'utilisation du programme BDI commune à la suite du changement de secrétaire. Le budget de ce poste devra être réévalué pour les prochaines années (de plus en plus souvent nous devons avoir recours à un bureau technique, un avocat-conseil, etc).

Cependant, nous relevons que dans sa globalité, le dicastère 11 « administration » ne présente pas de dépassement.

##### Chapitre 21 – impôts

L'impôt des personnes physiques (tant sur le revenu que sur la fortune) est en hausse par rapport à 2021. Quant aux revenus des personnes morales, ils ont baissé fortement, mais sont plus près des revenus des années avant 2021.

Quelques droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers encaissés suite à divers transferts de propriété. Dans sa globalité, le dicastère 21 « impôts » laisse apparaître une augmentation des revenus, tant en regard du budget que des comptes 2021.

## Préavis 1/2023 – comptes 2022

### Chapitre 22 - Service financier

Nous avons « économisé » des intérêts grâce aux emprunts CIP à taux zéro (bloqué jusqu'au 31 mai 2023) de fr. 1'500'000.- alloués pour les travaux des rues du village (22.322).

Au niveau de la péréquation 2021 (décompte final reçu en août 2022), comme prévu nous avons reçu un retour global bienvenu de fr. 45'882.- (22.452.5). Notre commune reste toujours bénéficiaire du système péréquatif vaudois.

### Chapitre 31 – terrain

31.314 – comme prévu, nous avons fait poser une barrière le long de la voie de chemin de fer ; le devis de fr. 10'000.- a été respecté pour l'achat et la pose par l'entreprise Beauverd et Malherbe, mais nous n'avons pas tenu compte des honoraires des CFF pour la mise en place de ce projet (fr. 2'400.--), d'où un dépassement.

Dans le C. 31.423 figure la location annuelle 2022 pour la nouvelle place de stockage de fr. 1'956.-- (parcelle acquise en 2021), ainsi que la part de 2021 dès l'achat en avril – fr. 1'467.--.

### Chapitre 32 – forêts

Création d'un îlot de sénescence\* au lieu-dit La Combe, pour une durée de 50 ans ; avons reçu fr. 11'325.- pour cet îlot (32.451)

*\* En forêt, un « îlot de sénescence » est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle sylvigénétique*

Un nouveau garde-forestier a été nommé, il s'agit de M. Nicolas Allamand.

Au global, un déficit de fr. 20'000.- pour garder nos forêts saines ; rappelons que le déficit est partiellement pris en charge dans les dépenses thématiques (péréquation).

### Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Bâtiments communaux : 350.301 - heures des municipaux du dicastère « bâtiments » – nombreux problèmes à régler au collège avec locataires et entreprises, ainsi qu'à l'auberge. Tout l'administratif du refuge (location, contrôle de l'état après chaque location) est également comptabilisé dans ce poste.

Auberge communale : C. 351.314 – nous avons changé le four « combisteamer » pour fr. 9'100.-, montant plus élevé que prévu mais notre choix s'est porté sur un four de qualité supérieure (d'entente avec la gérante) ;

351.423 – les loyers sont à nouveau intégralement encaissés après 2 années difficiles lors desquelles nous avons « abandonné » des loyers suite aux diverses fermetures liées au Covid.

Congélateur : suite à une panne, nous avons dû changer le compresseur, coût fr. 6'826.-.

Collège : l'appartement du rez inférieur, sujet à d'importants problèmes d'humidité, était vacant depuis 1<sup>er</sup> novembre 2020. La source de ces infiltrations d'eau avait été détectée et le cas annoncé à l'assurance. Après un assèchement complet de plusieurs mois, pris en charge par la Vaudoise Assurance, nous avons enfin pu relouer l'appartement dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Reste encore à « négocier » avec cette même compagnie le paiement de tout ou partie des loyers non encaissés. A suivre.

Les locataires du rez supérieur Nord ont quitté l'appartement fin février 2022, le laissant dans un état déplorable ; nous avons dû faire refaire toutes les peintures (fr. 10'000.-) et le nettoyer intégralement avant de pouvoir le relouer à mi-avril à un autre locataire, qui est parti après 6 mois. Désormais, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2022, c'est la fondation Petitmaître qui loue l'appartement pour une utilisation par Matas\*

*\*MATAS sont des structures externes aux établissements scolaires, développées dans le canton de Vaud depuis 2005 afin de prendre en charge des élèves présentant des difficultés durables de comportement, associées la plupart du temps à un risque de rupture scolaire.*

En outre, nous avons procédé à des travaux d'entretien électrique dans deux appartements, changé des stores, changé un lave-vaisselle défectueux et procédé à divers petits travaux courants.

## Préavis 1/2023 – comptes 2022

Grande salle : outre la Sté de jeunesse qui loue la grande salle pour ses quelques manifestations annuelles, la salle est utilisée également les lundis soir pour un cours de danse enfants (revenu de fr. 800.- par an). En 2022, les revenus ont couvert les charges.

M. de Commune : comme annoncé lors du budget, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons une nouvelle personne pour s'occuper de la conciergerie, désormais rétribuée à l'heure. Après une année à noter ses heures ainsi que le travail effectué, nous avons pu établir un cahier des charges précis. Dès 2023, le nombre d'heures sera revu à la baisse, Mme Jacquemard, très consciencieuse, ayant fait beaucoup d'heures pour « rattraper » les gros nettoyages qui avaient été oubliés ces dernières années....

Eglise, local du feu : ràs

Refuge :

357.314 – une nouvelle table (avec bancs) a été achetée pour l'intérieur, fr. 1'100.-- ;

357.427 - les locations sont réparties comme avant Covid ; notre refuge, bien situé et maintenant équipé correctement attire des gens d'ici et d'ailleurs (68 jours de locations en 2022)

Chapitre 42 - urbanisme

42.4272 : plusieurs places de parc sont encore disponibles à la location sur le parking « pré du cimetière », au prix de fr. 30.-/mois. Actuellement, un tiers de l'amortissement est rentabilisé annuellement par le revenu des locations.

Chapitre 43 - routes

43.312 – en décembre 2022, le conseil a préavisé favorablement à l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin. Cette diminution d'éclairage ne peut donc pas encore être chiffrée (ni en kwh, ni en francs), car les décomptes finaux s'établissent au 30 avril de chaque année. Dans les comptes 2022, nous relevons une forte augmentation des coûts, les acomptes ayant été automatiquement adaptés à la hausse par la Romande.

43.314 : achat et pose d'un regard cadre béton à l'entrée de la rte des Chenevières (fr. 3'661.-) et exécution d'un caniveau à l'angle de la place de jeu (fr. 18'430.--) pour un meilleur écoulement des eaux de pluie. Ainsi que l'éparage des chemins communaux (fr. 5'350.-) et le fauchage des bords de routes et chemins vers la gare (1'910.-). Dès l'hiver 2022/2023, les travaux de déneigement et salage des routes et chemins communaux ont été attribués à Adrien Carrard, que nous remercions pour son engagement.

Chapitre 44 – parcs, promenade et cimetière

Les forfaits pour l'entretien des fontaines n'ont pas été payés en intégralité, les fontaines ayant été fermées pendant une partie de l'été dû à la sécheresse.

Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire 2022 a été fixée à fr. 58.- par habitant. Des sacs taxés ont été distribués aux parents de jeunes enfants pour env. fr. 664.— et 9 enfants sont exonérés de la taxe (- 3 ans), selon règlement.

Globalement, les coûts ont été très bien maîtrisés ; seuls les postes « compost et branchage » (45.318.09) et « électroménager-déchets spéciaux » présentent un dépassement. Pour ce dernier poste (45.318.07), nous payons maintenant un forfait pour participation aux frais de transport des déchets OREA (fr. 300.-- + TVA/transport). De plus, la benne à inertes a été vidée 4 x au lieu de 3 x habituellement.

45.318.05 et 45.435 : A noter qu'en début d'année, le papier-carton nous rapportait fr. 70.-/to, puis fr. 30.-/to avant que la tendance ne s'inverse ; dès septembre, l'évacuation du papier-carton nous coûte fr. 30.- /to !!

45.314 – un grillage, anciennement dans le préau du collège de Premier, a été déposé autour de la déchetterie pour limiter les accès « sauvages ».

*Les revenus couvrent à 98.50 % les charges du dicastère.*

## Préavis 1/2023 – comptes 2022

### Chapitre 46 - épuration

Le dicastère de l'épuration est loin de s'équilibrer (82.5% au lieu de 100%), malgré des charges maîtrisées et des revenus près du budget. La part d'amortissement « épuration » des infrastructures remises à neuf (travaux d'investissement des rues du village) de fr. 14'000.- pèse lourdement dans ce déséquilibre.

### Chapitre 50 – écoles

Au 31 décembre, nous avons 41 enfants scolarisés à l'AsCoVaBaNo.

### Chapitre 72 – sécurité sociale

Comme prévu, le décompte final 2021 de la cohésion sociale (anc. facture sociale) est en notre faveur, un montant de fr. 30'440.20.- a été remboursé sur le C. 72.451.

Les coûts de l'Ajoval et de l'UAPE ne sont encore que provisoires, les décomptes finaux sont à recevoir.

### Chapitre 81 - eau

81.301 – De nombreuses heures ont été nécessaires au municipal pour chercher des solutions avec notre réseau d'eau.

81.312 – Malgré quelques mois où nous avons pu utiliser l'eau de notre source, le relevé de notre compteur à la Source Mercier mentionnait plus de 29'000 m<sup>3</sup> d'eau tirée sur leur Source, alors que le relevé de tous les compteurs de notre commune ne totalisait « que » 20'800 m<sup>3</sup>. Cette différence nous a permis de faire une recherche de fuite, que nous avons trouvée sur le nouveau réseau Rue du Battoir 12 ; l'AIMS a accepté de ne nous facturer que l'entier des m<sup>3</sup> relevés, soit un gain de 8'221 m<sup>3</sup> à fr. 2.10, soit un geste de fr. 17'264.10. Malgré cela, le compte 81.312 est largement dépassé, car nous n'avons estimé devoir n'utiliser que 10'000 m<sup>3</sup> de la Source Mercier et c'est le double qui a été payé.

81.318 – c'est la maison Connect, qui est responsable de l'auto-contrôle de notre réseau d'eau potable ;

*Même avec une augmentation du prix de l'eau potable, le dicastère est loin de s'équilibrer (69.25% au lieu de 100%), et ce malgré une dissolution du fonds « eau » de fr. 4'594.30. La part d'amortissement « eau potable » des infrastructures remises à neuf (travaux d'investissement des rues du village) de fr. 6'000.- pèse dans ce déséquilibre.*

### **Au bilan :**

C. 9101.01 – Postfinance : les liquidités disponibles permettront de rembourser une partie des emprunts arrivant à échéance en 2023.

C. 9123.02 – collègue : amortissement obligatoire de fr. 16'000.-- ;

C. 9141.03 – rue de la Gare : amortissement obligatoire de fr. 9'800.— ;

C. 9141.04 - 9141.05 – 9144.6 – travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir : le coût final des travaux s'est élevé à fr. 2'233'434.—selon décompte final de DTP (selon préavis 2/2019 : fr. 2'225'000.—, soit un léger dépassement de + 0.38 % ). Subventions reçues : fr. 306'701.—(au lieu de fr. 338'000.- prévu); participation de Vaudoise Assurances : fr. 17'000.- pas prévu; dissolution des fonds de réserve selon préavis : fr. 405'490.05. Au 31 décembre 2022, après comptabilisation de toutes les écritures et des premiers amortissements, il reste un investissement à amortir de fr. 1'400'766.- et une dette hypothécaire auprès de la CIP de fr. 1'500'000.--.

C. 9141.06 – aménagement places de parc cantine – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étapes : amortissement obligatoire de fr. 13'000.- ;

C. 9143.05 – auberge : amortissement obligatoire de fr. 35'000.— ;

C. 9221 : au 31 décembre, nos engagements s'élèvent à fr. 1'922'100.— (pour rappel, notre plafond d'endettement est de fr. 2'800'000.--).

C. 9280.4 : le fonds « eau » a été dissous (fr. 4'594.30) ;

## Préavis 1/2023 – comptes 2022

### III. Commentaires

L'année 2022 boucle sur un résultat positif de fr. 61'515.10, après comptabilisation des amortissements obligatoires (fr. 16'000.- s/ collège C. 9123.1 / fr. 35'000.- s/ Auberge C. 9143.5 / fr. 9'800.- s/ rue Gare C. 9141.3, fr. 50'000.- s/ travaux 2020/2021 « séparatifs » C. 9141.04/9141.05 et 9144.6).

### IV. Rapport des municipaux et syndic sur l'année 2022

En 2022, la Municipalité s'est réunie à 33 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets pour la commune.

#### Collomb P.-Daniel, syndic :

- Démarches administratives pour obtention du permis d'exploiter à la gravière, par Holcim pour l'extraction du gravier et par Cand-Landi pour le comblement ;
- Etude pour pose de radars pédagogiques Rue de la Gare ;
- Suivi des travaux pour infiltrations d'eau dans les bâtiments Froidevaux et Fuchs ;
- Démarches administratives suites aux oppositions à la 5G ;
- Mise en état et reboisement de la Combe aux Clerc, parc. 106 ;
- Toujours à disposition afin de régler les petits et plus gros soucis de chaque citoyen.

#### Viatte I :

- Covano (association qui regroupe les communes du Vallon du Nozon) : une séance s'est tenue en 2022, durant laquelle ont été partagées les diverses préoccupations de nos communes, avec échanges de proposition d'amélioration au niveau énergétique de nos bâtiments communaux, de lieux d'arrêt/stop pour du covoiturage, etc...
- Police : achèvement du règlement de police, envoyé au canton durant l'année. Mais le canton l'a renvoyé, un nouveau règlement type ayant été mis à jour en novembre 2021... La mise à jour de ce dernier a été fait, et attend d'être corrigé et envoyé au canton par la secrétaire, lorsque le poste aura été bien repris en main par la nouvelle secrétaire !  
Rencontre avec monsieur Bonnevaux, référent-gendarmerie pour la commune.
- AIVN : mis à part les diverses séances du codir, rien à signaler.
- ASCOVABANO : c'est dans ce dicastère qu'il y a eu le plus d'interventions. Faisant partie de la commission des transports, il a fallu intervenir à plusieurs niveaux : mise en place du petit bus pour l'après-midi d'apprentissage pour les 1P à la grande salle de Croy, rédaction de divers courriers pour réponses à des lettres reçues par divers parents d'élèves, nombreux téléphones entre collègues de l'Ascovabano, et enfin les séances de Codir (environ une par mois) et des assemblées intercommunales.

#### Bovier Frédéric

- Mise de bois : 127.7 m3
- Exploitation de la forêt 1354 m3 dont 403 m3 pour l'expansion de la gravière
- Création d'un îlot de sénescence 17'768 m2
- Changement de garde forestier
- Mise en place de places de parc
- Etude réflexion du chemin des mouilles
- Comblement de l'ancienne décharge
- Suite de l'éboulement du chemin Pateroud, modification du sentier pédestre (par Vaud Rando)
- Modification des horaires de l'éclairage public (interruption de 23h00 à 4h55)

## Préavis 1/2023 – comptes 2022

### V. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 14 juin 2023;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances ;

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir :

a/ accepter les comptes 2022 tels que présentés, avec un excédent de produits de fr. 61'515.10 ;

Municipalité de Bretonnières  
Le Syndic La Secrétaire

P.-Daniel Colomb Sandrine Falcy

Annexes : comptes 2022